

PALESTINE SOLIDARITE

Ardèche Drôme

Bulletin N° 49 – Septembre 2021



Sommaire

Editorial.....	p 1
Une justice d'exception pour les Palestiniens.....	p 2 & 3
Violence des colons.....	p 4
Footballeurs amputés de Gaza.....	p 5
Parutions.....	p 6
Revenir à Jénine.....	p 7
Bulletin d'adhésion....	p 7
A noter sur vos Agendas.....	p 8
Infos diverses.....	p 8

ÉDITORIAL

Depuis notre dernier bulletin publié en avril dernier, les événements se sont précipités en Palestine et le moins que l'on puisse dire c'est que le régime colonial et d'apartheid israélien n'a pas pris de vacances. Depuis le mois de mai, la période écoulée a été particulièrement sanglante pour les Palestiniens et les Palestiniennes, que ce soit en Israël, en Palestine occupée ou à Gaza. Rappelons brièvement quelques événements :

- Épuration ethnique dans les quartiers de Silwan et Sheikh Jarrah à Jérusalem Est, avec expulsion de Palestiniens, destructions de maisons et violence en tous genres de la part de la police israélienne et de groupes juifs extrémistes et racistes.
- Répression violente des nombreuses manifestations qui ont illustré la volonté de résistance de l'ensemble du peuple palestinien, à Jérusalem Est, mais aussi en Cisjordanie et dans les villes israéliennes.
- Redoublement du nombre d'arrestations avec, bien souvent, l'usage de la torture.
- En mai, nouvelle agression contre la Bande de Gaza avec des bombardements d'une violence inouïe qui se sont abattus, sans interruption, durant 11 jours et 11 nuits sur une population civile sans défense causant la mort de plus de 260 personnes dont une soixantaine d'enfants, des dizaines de milliers de blessés et de sans-abris.
- Pendant tout l'été, poursuite de la répression, des emprisonnements, des expulsions et de bombardements sporadiques sur Gaza, sans oublier le déchaînement de violences de la part des colons agissant sous la protection de l'armée, le tout dans le plus grand silence médiatique.
- À ce sinistre inventaire, il faut, malheureusement, ajouter la répression de plus en plus violente dont sont victimes les Palestiniens et Palestiniennes de la part des forces de sécurité de l'Autorité Palestinienne. Cette répression s'est encore accentuée à l'occasion des manifestations spontanées qui ont répondu à l'assassinat du militant Nizar Banat dans la prison palestinienne où il avait été conduit après son arrestation. L'AFPS avait déploré l'annulation des élections palestiniennes par Mahmoud Abbas. Aujourd'hui, elle condamne, sans ambiguïté, le virage répressif et violent de l'Autorité Palestinienne, de plus en plus déconsidérée aux yeux de son propre peuple.

L'événement marquant le plus récent est l'évasion spectaculaire de six prisonniers politiques palestiniens de la prison israélienne de Gilboa, l'une des prisons réputées comme étant des plus sûres de l'infâme système carcéral israélien. Quel affront pour cet État voyou qui entend vendre et exporter ses techniques et outils sécuritaires dans le monde entier ! L'évasion de prisonniers politiques, comme celle de prisonniers de guerre sont des actes de résistance qui forcent le respect. L'AFPS a tenu à saluer le courage de ces hommes. Malheureusement, cet acte héroïque a donné lieu à un déchaînement de violences supplémentaire de la part des forces de répression israéliennes, entraînant, en particulier, des punitions collectives envers les familles et les proches des évadés, ainsi que de nouvelles mesures de rétorsion pour les autres prisonniers. À l'heure où ces lignes sont écrites, quatre des six évadés ont été repris et il est à craindre que ces hommes n'aient à subir mauvais traitements et tortures pour leur faire payer l'affront.

Pour exprimer notre solidarité et soutenir l'extraordinaire esprit de résistance du peuple palestinien, nous devons avoir à cœur de participer, selon nos moyens, aux importantes campagnes d'action proposées par l'AFPS, en cette rentrée :

- La campagne contre l'apartheid israélien : <https://www.france-palestine.org/Appel-a-action-quinzaine-d-actions-contre-l-apartheid-israelien-du-8-au-22>
- La campagne pour la levée du blocus de Gaza qui débutera avec la tournée *Gaza Balle au pied* qui passera par Romans le 4 octobre : <https://www.france-palestine.org/Tournee-francaise-du-film-Gaza-balle-au-pied>

Titre : Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
ISSN 2275-2374
Imprimé par :
Imprimerie Souquet
Tél : 04 75 02 45 46

Association
France-Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
Ancienne école Jean-Jaurès
Rue Pierre Curie
26100 Romans sur Isère
Directeur de la publication :
Jean-Louis VEY

UNE JUSTICE D'EXCEPTION POUR LES PALESTINIENS (1^{ÈRE} PARTIE)

Un fait parfaitement objectif doit alerter tout observateur : le taux actuel d'incarcération de prisonniers **politiques** en Palestine au regard de sa population est le plus haut du monde : environ 1,3 ‰, contre 1 sur 1 million en Russie (158 prisonniers selon les informations **officielles**), 1 pour 67 millions en France (1 prisonnier politique) et le taux de condamnation par les « tribunaux » militaires israéliens est de 99 %...

Aux termes de la proclamation militaire n° 1 du 7 juin 1967, l'autorité légale sur le Territoire Palestinien Occupé (TPO) est exercée par le commandement militaire israélien.

Les formes d'occupation sont multiples et impliquent des régimes d'exception particuliers. Ainsi en est-il pour les résidents palestiniens de Jérusalem-Est régis par le droit israélien, tandis que les Palestiniens des villes de Cisjordanie en zone A depuis les accords d'Oslo relèvent de l'Autorité Palestinienne, mais sont à tout moment à la merci d'un raid et d'un enlèvement israéliens, notamment sur les campus palestiniens. Dans la zone B, celle des localités moyennes, l'armée israélienne partage avec l'Autorité Palestinienne la gestion de la sécurité et ne se prive pas d'installer check-points fixes ou mobiles, lieux privilégiés d'arrestation. Quant aux villageois vivant en zone C (60% de la Cisjordanie), sous contrôle total de l'armée israélienne, dont les agressions alternent avec celles des colons, ils doivent obtenir l'autorisation de cette armée israélienne pour construire une école, une maison ou simplement l'agrandir ; l'autorisation n'est jamais donnée, mais la démolition ne se fait pas attendre.

DES PROCEDURES MILITAIRES

En Cisjordanie, le régime des incarcérations et des détentions, celui de la police et de la justice pénale, sont pour l'essentiel réglés par plus de 1700 ordres militaires (inspirés des textes répressifs en vigueur sous le mandat britannique - ordonnances sur l'état d'urgence en Palestine faisant suite elles-mêmes à un décret-loi royal signé par Georges VI en 1937).

Ce sont donc des tribunaux et des cours d'appels composés de militaires israéliens qui jugent les Palestiniens. Différentes procédures peuvent être distinguées :

- **La détention administrative** : Passés les 6 mois et 12 jours légaux, les prisonniers palestiniens ne font pas toujours l'objet d'un procès ou d'une remise en liberté. Une partie d'entre eux (enfants comme adultes) peut alors comparaître devant un juge militaire qui les place en détention administrative pour une durée ne pouvant dépasser 6 mois (mais qui est indéfiniment renouvelable). Ce juge militaire ne notifie aucune charge au prisonnier qu'il place en détention et n'entame donc aucun procès au cours duquel il pourrait se défendre. Actuellement, entre 450 et 500 personnes sont victimes de ce système, du fait d'une variabilité mensuelle (en avril 2020 par exemple, 63 personnes ont ainsi été placées en détention, dont 2 femmes et 5 parlementaires). Le nombre de Palestiniens « détenus administratifs » a culminé en novembre 1989 avec 1794 détenus, 3300 personnes ayant cette année-là fait l'objet d'une décision de détention administrative. Selon une estimation réalisée par le gouvernement de Salam Fayyad en 2012, quelques 100 000 Palestiniens avaient alors été administrativement emprisonnés pour des périodes allant d'un mois à plusieurs années. Un triste record est celui d'un député du Hamas, Hatem Qafisha, qui a passé 11 ans et 7 mois en prison au cours de 6 internements administratifs distincts entre 1996 et 2013.
« Si quelque chose mérite l'appellation de « kafkaïenne », c'est bien la détention administrative pour raison de « sécurité » (Michael Sfard. « Le mur et la porte », p. 507).
- **Si procédure il y a**, elle se déroule devant les juridictions militaires et sur une durée très variable, pouvant aller jusqu'à trois ans. Tribunaux militaires et cours d'appel militaires siègent

au sein des 25 prisons ou centres de détention. Comme en témoigne l'ONG israélienne Yesh Din, les Palestiniens ne bénéficient jamais d'un procès équitable, comparaissant la plupart du temps sans défenseur (y compris les adolescents). Les « procès » se déroulent en hébreu, à huis clos. Les représentants des services de sécurité témoignent systématiquement sous le sceau du secret ; les accusés et leurs éventuels défenseurs n'ont pas accès à leur témoignage. Désormais, 95% des Palestiniens déférés choisissent de « plaider coupable » pour obtenir des peines moins lourdes.

- Il y a **une autre catégorie de prisonniers** qui sont arrêtés, conduits dans un centre d'interrogatoire, puis dans un centre de détention en attendant de comparaître devant un juge militaire. C'est dans ce cas la comparution qui est constamment reportée, parfois durant des années (sans visite d'avocat ou de proches). Ces détenus en détention totalement arbitraire ne sont pas comptabilisés et ne figurent pas dans les données fournies par les autorités carcérales israéliennes. Les Palestiniens parlent d'un millier de personnes ainsi embastillées. A titre d'exemple, l'ancienne prisonnière, Mona Ka'adan, est restée ainsi en détention arbitraire pendant 41 mois.

DES PROCEDURES QUI VIOLENT LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS ET LE DROIT HUMANITAIRE DE LA GUERRE

La détention administrative *viole l'article 9 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, les articles 42 et 78 de la quatrième Convention de Genève.*

Les autorités israéliennes *violent également la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (C.I.D.E.)* et de deux manières :

- **en** considérant que les enfants sont majeurs à partir de 16 ans alors que la majorité pénale est à 18 ans, un jeune de 16 ou 17 ans purgera les mêmes peines qu'un adulte. La loi a été récemment modifiée (majorité portée à 18 ans) mais elle n'est pas complètement appliquée dans les faits. Par ailleurs, des enfants mineurs au moment des faits pris en compte par les procédures militaires sont soumis à des parodies de procès durant des années pour permettre leur condamnation dès l'âge de leur majorité pénale dans le droit israélien !

- **en** autorisant l'incarcération dès l'âge de 12 ans (ordre militaire n°1651) alors que la C.I.D.E ne la permet qu'à partir de 14 ans.

Israël a pourtant ratifié la C.I.D.E. (Convention Internationale des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989) en 1991, ce qui l'oblige théoriquement à mettre en œuvre la totalité des droits et protections inclus dans le traité avec, comme toute première obligation, le respect du droit aux soins et à la santé. Selon l'UNICEF, les mauvais traitements physiques et psychologiques à l'encontre des jeunes Palestiniens détenus sont « répandus, systématiques et institutionnalisés » au sein du système de détention militaire israélien.

En mars 2020, on comptait 194 enfants détenus dont 140 en territoire israélien, là encore *en violation du droit international : l'article 49 de la 4^{ème} Convention de Genève.*

- Droit à la non - discrimination : Dans les territoires occupés qui relèvent de fait de sa gouvernance, Israël *viole le principe d'égalité et de non-discrimination* en appliquant un système juridique différencié entre les enfants israéliens (ceux des colonies) jugés par des magistrats civils et les enfants palestiniens jugés par des militaires n'ayant aucune formation juridique.

- Droit à une identité : Un enfant ayant un parent israélien et l'autre vivant en territoire palestinien occupé ne pourra pas obtenir la nationalité israélienne, la réunification familiale leur étant de surcroît interdite. Par ailleurs, Israël considère que les enfants d'origine palestinienne résidant à Jérusalem ont la nationalité jordanienne, alors que ce n'est presque plus le cas : de nombreux enfants se retrouvent donc apatrides, ce qui est *contraire au droit à l'égalité garanti par la C.I.D.E.*

Droit de l'enfant réfugié : Israël applique depuis janvier 2012 la loi « sur la prévention de l'infiltration » qui lui permet de détenir de manière prolongée des enfants entrés illégalement sur son territoire puis à les expulser dans leur pays ou vers un pays tiers, même s'ils y risquent de mauvais traitements. Cela constitue *une violation de la Convention sur les réfugiés*, dont Israël est signataire.

LA VIOLENCE DES COLONS ET DE L'ARMÉE ISRAËLIENNES EST UN PHÉNOMÈNE NON PAS ACCIDENTEL MAIS STRUCTUREL.

Les violences des colons en territoires palestiniens occupés s'expriment par des attaques à l'arme blanche, des bastonnades, des destructions de maisons et bâtiments, voitures et matériel, l'arrachage / incendie de milliers d'arbres, l'abattage de bétail. A cela s'ajoutent des kidnappings, des incursions et des rodéos dans les villages avec les colons roulant sur les piétons, l'aspersion de gaz et de produits toxiques.....

Les enfants ne sont pas épargnés.... bien au contraire !

Les colons israéliens qui attaquent les Palestiniens bénéficient d'une impunité rampante, selon Yesh Din (association israélienne de défense des droits humains en Israël), 91 % des enquêtes, sur les crimes idéologiques à l'encontre des Palestiniens, sont closes sans qu'aucune accusation n'ait été portée.

Lorsque des plaintes sont déposées à l'encontre des colons, les autorités israéliennes s'abstiennent systématiquement d'enquêter. Selon Yesh Din, entre 2005 et 2019, 82% des dossiers d'enquêtes liés à des crimes à l'encontre de Palestiniens ont été clos en raison de manquement de la police.

Les colons violents peuvent agir aisément : Israël a laissé s'instaurer une culture de l'irrespect à l'égard de la loi et d'irresponsabilité à tous les échelons du dispositif militaire, policier, judiciaire en place en Palestine occupée.

De plus les soldats se contentent le plus souvent de détourner les yeux, lorsqu'ils ne prêtent pas main forte aux agresseurs et détruisent les preuves.

Ban Ki-Moon (ancien Secrétaire Général des Nations unies) a affirmé : «dans de nombreux cas, les forces armées et la police israéliennes ont failli à leur devoir de protéger les Palestiniens»

La colonisation violente est devenue une arme

d'implantation massive.

Tous ces faits existent depuis la colonisation de la Palestine par Israël, ils ne font que croître. Il est grand temps de prendre des mesures contre ces violences, contre les colons violents. Il fut un temps où les Consuls européens en poste à Jérusalem-Est l'ont recommandé.

La question de la responsabilité de la communauté internationale se pose.

La France et l'Europe disposent de moyens de pressions, quand décideront-elles de les utiliser ?



Anne, Fatima, Hedi, Renée

Le bureau des médias palestiniens en Cisjordanie occupée rapporte qu'en août 2021

Sur 2 063 violations sur les personnes et les biens des Palestiniens il y a eu :

- 8 personnes tuées dont un enfant,
- 103 fusillades par les forces d'occupation et les colons blessant 455 civils,
- 110 raids sur les maisons palestiniennes et 53 attaques par des colons,
- 377 Palestiniens arrêtés lors des 323 incursions en Cisjordanie et à Jérusalem,
- 42 maisons palestiniennes et 95 installations (propriétés, magasins, installations agricoles, casernes ...) ont été détruites et 38 propriétés ont été confisquées à leurs propriétaires,
- 28 attaques des lieux de culte dont l'assaut sur la mosquée Al Aqsa.

UNE ÉQUIPE DE FOOTBALLEURS AMPUTÉS DE GAZA EN TOURNÉE

Nous savons tous que, lors des marches du retour à Gaza de 2018 et 2019, l'armée israélienne tirait sur les manifestants désarmés avec des munitions destinées à mutiler les personnes visées. Nous savons aussi que, lors des bombardements meurtriers de 2009, 2012 et 2014, les blessés ont été innombrables dans la population civile et que, là aussi, beaucoup ont du être amputés. Aussi y a-t-il des centaines d'amputés à Gaza notamment parmi les jeunes. Malgré leur handicap, nombre d'entre eux arrivent à se réinsérer dans la société, notamment par le sport.

Au mois d'avril 2019 Simon Baker, président de la Fédération Européenne de Football pour Amputés s'est rendu à Gaza où il a aidé la PAFA (Association Palestinienne de Football pour Amputés) à créer un championnat de foot pour amputés. Il existe au moins six équipes qui participent à ce championnat.

Très peu médiatisé, le football pour amputés se joue à 7 contre 7 sur un terrain de 60 x 40 m (l'équivalent d'un demi-terrain classique). Il n'y a pas de hors-jeu et les béquilles comptent comme une main dans le football traditionnel. Le gardien, lui, a deux jambes et ne peut pas sortir de sa surface. Il est en revanche amputé d'une main (ou a une malformation).

Le Collectif Solidarité Palestine Ouest Etang de Berre a donc pensé qu'une façon nouvelle de mettre en lumière la situation à Gaza pouvait être d'inviter une équipe de footballeurs amputés de Gaza à venir rencontrer l'Equipe Française de Football pour Amputés (qui a atteint les huitièmes de finale au Championnat du monde au Mexique en novembre 2018). Un public très large a été invité : clubs sportifs valides et handicapés, clubs de supporters de l'Olympique de Marseille, etc.

L'objectif était tout simplement que des milliers de sportifs se posent la question « *pourquoi tant de mutilés sur un aussi petit territoire ?* » Si l'on en juge par le public qui a participé aux déplacements de l'équipe gazaouie et à la couverture médiatique, l'objectif a été atteint. Pour Martigues l'équivalent de plusieurs pages de quotidiens régionaux, un reportage sur le média local, un passage très sympathique dans le journal de FR3 Provence... De très nombreuses associations ont soutenu cette initiative et permis d'en faire un succès.

L'équipe de Gaza est d'abord allée en Corse accueillie par l'Association Corsica Palestina qui a organisé plusieurs soirées sous le parrainage de Pascal Olmetta, ancien gardien de but de l'OM. Elle a ensuite rencontré l'équipe française une première fois à Annecy, dans un match organisé par le club de Pringy en collaboration avec le groupe local de l'AFPS d'Annecy, puis une deuxième fois à Gardanne dans les Bouches-du-Rhône sous le parrainage de la mairie et de la section locale de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) et une troisième fois à Martigues dans le grand stade Francis Turcan mis à disposition par la mairie.

A Martigues également la journée a commencé par une conférence animée par la FSGT sur « Le Sport et le Handicap » à laquelle a participé un sportif de haut niveau de la ville. La conférence a été suivie de la projection du film *Gazastrophe* de Samir Abdallah qui permet de comprendre pourquoi il y a tant de sportifs amputés à Gaza.

Le coup d'envoi a été donné par le Maire et Adda Abdelli, scénariste et humoriste handicapé qui joue l'un des rôles principaux de la série *Vestiaires* sur France 2.

Durant leur tournée les sportifs Gazaouis ont été hébergés soit à l'hôtel avec leurs adversaires français, soit dans des familles d'accueil et la séparation à la fin de leur court séjour a été empreinte d'une grande émotion.

Ce texte a été publié dans le bulletin Palestine Solidarité n° 70 d'octobre 2019

Lors de cette tournée de 2019 deux films ont été réalisés : « *Gaza, balle au pied* » par Iyad Allasstal, réalisateur palestinien de Gaza et « *Gaza, un ballon, une jambe* » par Patrice Forget, réalisateur ardéchois.

Ces deux films seront projetés au cinéma Lumière de Romans en présence des deux réalisateurs et de deux Palestiniens de Gaza le lundi 4 octobre (voir la rubrique « A noter sur vos agendas » en page 8).

Bernard

PARUTIONS

• **Jérusalem. Un essai photographique.** Altair ALCÂNTARA. Editions Hémisphères, Maisonneuve & Larose, 2021. 160 pages. 28 €

> Une déambulation dans la Jérusalem d'aujourd'hui, entre carnet de route et récit de voyage. Des photographies qui se proposent de refléter l'esprit de lieux particuliers.

<https://www.hemisphereseditions.com/jerusalem-un-essai-photographique>

• **Brodeurs d'espoir. Bretagne et Palestine, terres de broderie.** Jean-Pierre GONIDEC. Comité de jumelage Douarnenez-Rashidyé, 2021. 148 pages. 20 € (+ 8,64 € de port, jusqu'à 3 exemplaires groupés).

> Une façon de découvrir toute une culture, la broderie étant une façon de gagner de l'argent pour les femmes des camps, mais aussi de conserver ses racines et se retrouver dans des groupes de parole.

Comité de jumelage Douarnenez-Rashidyé - 17 rue du Rosmeur - 29100 Douarnenez

• **Palestine-Israël et les manuels scolaires en 2020. Analyses critiques.** Brochure du Groupe de travail inter-associations (AFPS – UJFP – CICUP) sur l'éducation, les manuels scolaires et les publications jeunesse, 2021. 4 €.

> Présentation des mécanismes qui visent à occulter la réalité de la question de Palestine dans les manuels pour les nouveaux programmes de Terminale.

<https://ujfp.org/lecture/brochure-palestine-israel-et-les-manuels-scolaires-en-2020-analyse-critique/>

A commander ici :

<https://www.payfacile.com/union-juive-francais/s/palestine-israel-et-les-manuels-scolaires-en-2020-analyses-critiques>

• **La vérité en ruines. Manifeste pour une architecture forensique.** Eyal WEIZMAN. Editions Zones, 2021. 192 pages. 24 €.

> Approche novatrice au carrefour de plusieurs disciplines, cette sorte d'architecture se soucie moins de construire des bâtiments que d'analyser les traces que porte le bâti afin de rétablir des vérités menacées.

<https://www.editions-zones.fr/livres/la-verite-en-ruines/>

• **De notre correspondant à Jérusalem. Le journalisme comme identité.** Charles ENDERLIN

Avant-propos de Michel WIEVIORKA. Editions du Seuil (Documents, Collection Don Quichotte), 2021, 352 pages. 20 €.

> Charles Enderlin, arrivé en Israël en décembre 1968, devenu correspondant pour France 2, va expliquer en pédagogue aux téléspectateurs français les arcanes du conflit et leur dévoiler le dessous des cartes.

<https://www.seuil.com/ouvrage/de-notre-correspondant-a-jerusalem-charles-enderlin/9782021473377>

• **Le Fatah. La révolution palestinienne et les Juifs. Document historique du FATAH** présenté et contextualisé par Alain GRESH. Editions Libertalia (Collection OrientXXI), 2021, 96 pages, 8 €.

> Publié en 1970 par le Fatah, ce texte propose un objectif révolutionnaire, la création d'une Palestine démocratique non confessionnelle, d'un État unique dans lequel coexisteraient musulmans, juifs et chrétiens.

<https://librairie-libertalia.com/web/la-r%C3%A9volution-palestinienne-et-les-juifs.html>

• **Chroniques sous les bombes à Gaza. Récit de la quatrième offensive israélienne du 10 au 21 mai 2021.**

Ziad MEDOUKH. Editions Culture et Paix, 2021. 90 pages - 15 photos; 10 €.

> Témoignages quotidiens de l'écrivain palestinien durant ces onze jours d'horreur, analyses et réflexions, poèmes, récits, témoignages de jeunes étudiants et diplômés de français écrits sous les bombes.

Editions Culture et Paix - Laurent BAUDOUIN - 20 rue Cadet 75009 Paris - Tél. : 01 40 22 09 67 -

baudouin-laurent@wanadoo.fr

• **Je suis Razan. Un visage pour la Palestine.** Collectif sous la direction de Chantal MONTELLIER. Préface de Sandrine MANSOUR. Editions Arcane 17, 2021. 15 €

> Razan est un prénom arabe qui signifie respectée, sage, sérieuse, à l'écoute, loyale et admirée pour sa perfection. Razan a incarné toutes ces qualités, elle les a habitées et portées avec fierté. Devenue icône malgré elle, elle laisse désormais une empreinte forte.

• **Pouvoir(s) en Palestine.** Collectif sous la direction de Dima ALSAJDEYA, François CECCALDI, Emilio DABED. Revue Confluences Méditerranée n°117, IREMMO, Editions de l'Harmattan, 2021. 218 pages. 23 €.

> Sources, pratiques et mécanismes du pouvoir - ou des pouvoirs - ainsi que leur rôle et leurs dimensions symboliques dans la Palestine d'aujourd'hui.

https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=numero&no_revue=12&no=70732

Jean-Claude

NOTE DE LECTURE « REVENIR À JÉNINE » (SCRIBEST, 167 P., 27 EUROS)

« Revenir à Jénine » est « une histoire vivante du camp de réfugiés (de Jénine) » perçue à travers une série de photographies prises ou collectées par Joss DRAY entre 1989 et 2018. Mais l'ouvrage n'est pas qu'un album puisqu'il est introduit par une préface de Leila SHAHID (« Une mémoire meurtrie mais vivante ») puis par un texte (« Vivre avec des camps détruits ») de Sari HANAFAI, professeur de sociologie à l'Université américaine de Beyrouth, conclu enfin par une postface de ce grand esprit qu'est Edgar MORIN. Le texte de Sari HANAFAI (qui a vécu un quart de siècle dans le camp de Yarmouk à Damas) est particulièrement riche, montrant les fonctions principales de l'espace des camps : lieu d'habitat, de résistance militaire, de pouvoir, de mémoire et espace économique.

Mais l'émotion ressentie en parcourant l'ouvrage l'est du fait de notre rencontre avec ces Palestiniens et Palestiniennes, enfants, adultes et vieillards, que J. DRAY nous fait connaître au long de ses 270 clichés. Beaucoup de portraits en effet, accompagnés de commentaires, en français et aussi en langue arabe. Parmi tous ces témoins, J. DRAY nous fait connaître tout particulièrement son amie Arna MER-KHAMIS (1929-1995), israélienne mais qui se disait juive palestinienne car elle était née avant la création de l'Etat d'Israël, connue pour son engagement auprès des enfants palestiniens et la création du Stone Théâtre en souvenir de l'Intifada des pierres (En 2002, son fils Giuliano, poursuivant son action, créa le Théâtre de la Liberté de Jénine, théâtre que nous connaissons

bien, dont a fait partie Zakaria Zubeidi, l'un des six évadés récents de la prison de Gilboa).

Merci à Joss DRAY pour son engagement sur le temps long qui lui permet de nous montrer cette Jénine, bien vivante, résistante malgré la destruction du camp par les Israéliens en 2002, souriante malgré la douleur.

Michel



Bulletin d'adhésion et /ou de don 2021 à renvoyer avec votre règlement à :

AFPS Ardèche Drôme - Ancienne école Jean Jaurès – Rue Pierre Curie - 26100 - Romans sur Isère

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel : @

Je souhaite :

. Adhérer à l'AFPS. Je cotise dans la tranche n° ...
soit €

. Faire un don de pour un des projets
soutenus par l'AFPS

.Avoir des renseignements sur les parrainages
d'enfants palestiniens

Je verse la somme totale de €

Date et signature :

Tranche n°	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 € / mois	10 €
2	De 500 à 1 000 € / mois	25 €
3	1 000 à 1 500 € / mois	40 €
4	1 500 à 2 000 € / mois	55 €
5	2 000 à 2 500 € / mois	70 €
6	2 500 à 3 000 € / mois	85 €
7	3 000 à 3 500 € / mois	100 €
8	3 500 à 4 500 € / mois	120 €
9	Supérieurs à 4 500 €	160 €

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Compte tenu de la crise sanitaire, toutes les dates indiquées ci-dessous sont susceptibles de modification ou d'annulation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Lundi 4 octobre à 20 h au Ciné Lumière à Romans : Projection de 2 films réalisés à l'occasion de la venue en France en juin 2019 d'une équipe de footballeurs amputés de Gaza qui ont rencontré des joueurs amputés français lors de plusieurs matches. Film « Gaza, balle au pied » d'Iyad Alasstal réalisateur palestinien (durée 36 mn) et film « Gaza, un ballon, une jambe » de Patrice Forget, réalisateur ardéchois (durée 30 mn) qui ont accompagné l'équipe pendant leur tournée.

A l'issue de la projection, vous pourrez échanger avec les réalisateurs et avec Naji, footballeur amputé, représentant de l'Union palestinienne des personnes handicapées, et Fouad, responsable de l'association des footballeurs amputés de Gaza.

Mardi 5 octobre à 20 h au cinéma Les Templiers à Montélimar : Projection du film « Le Char et l'Olivier » suivie d'un débat avec le réalisateur Roland Nurier.

Mercredi 6 octobre à 20 h 30 au cinéma Eden à Crest : Projection du film « Le Char et l'Olivier » suivie d'un débat avec le réalisateur Roland Nurier.

Dimanche 7 novembre de 9 h 30 à 17 h à la Salle des fêtes de Mours Saint-Eusèbe : Journée de solidarité avec le peuple palestinien – Vente d'artisanat palestinien, d'huile d'olive ; stand des associations partenaires ; librairie ; bar avec vente de sandwichs et de gâteaux orientaux.

A 10 h : Conférence-débat ou film.

A 14 h : Conférence de Thomas Vescovi, chercheur indépendant en histoire contemporaine, auteur du livre « L'échec d'une utopie – Une histoire des gauches en Israël » suivie d'un débat.

Si vous voulez avoir des informations sur la Palestine ou connaître nos activités, vous pouvez consulter le site internet de l'AFPS : www.france-palestine.org .

Pour nous joindre par courriel : Ardèche afps07@orange.fr – Drôme afps26@laposte.net

Vous recevez ce bulletin semestriel parce que vous êtes adhérent ou donateur du Groupe local AFPS Ardèche-Drôme ou parce que vous avez donné vos coordonnées lors d'une action de sensibilisation.

Vous pouvez vous désabonner ou choisir de recevoir ce bulletin par internet ou par la Poste

Nom – Prénom :

Je souhaite :

➤ Ne plus recevoir ce bulletin ☐

➤ Le recevoir par internet : adresse de courriel @

➤ Le recevoir par la Poste : Adresse postale :
.....

Répondre à AFPS – Ancienne école Jean Jaurès - Rue Pierre Curie - 26100 – Romans ou afps26@laposte.net

